



# CONTRAT DE SAILLIE 2023

**FEYRWAK DES BERTAINES**

Etalon Welsh Approuvé Welsh - PFS

Acheteur	Vendeur
Société:	Société: <b>Elevage de Chantime</b>
Nom:	Nom: Beuret
Prénom:	Prénom: Charlène
Adresse:	Adresse: 8 Route de Decize « Les Galmins »
Code Postale:	Code Postale: 03400
Ville:	Ville: Saint Ennemond
Téléphone:	Téléphone: 06.11.83.46.04
eMail:	eMail: elevagedechantime@hotmail.com

L'acheteur achète une saillie de l'étalon FEYRWAK DES BERTAINES pour la jument ci dessous :

- NOM:
- Race:
- Sire:
- Suitée en 2023 : oui ou non
- Haras de mise en place (nom + téléphone):

## CONDITIONS DE VENTE 2023:

IAC (2 doses de 8 paillettes) Avec Solde au 01/10 ou Poulain Vivant	150€ TTC à la réservation + 130€ TTC de transport + 250 € TTC au 01/10 ou 270€ TTC au Poulain Vivant	
Mise en place à « Elevage de Chantime »	Offert	
Pension ponette suitée	11€ TTC	
Pension ponette non suitée	10€ TTC	
Pension jument suitée	14€ TTC	
Pension jument non suitée	12 € TTC	

Ce contrat donne droit à une saillie en IAC.

La saillie sera valable pour la jument décrite dans le contrat pour 2 cycles au de la un check up gynécologique sera effectuée par un vétérinaire compétent aux frais du propriétaire si celui ci le souhaite. Au delà, la réservation reste due. La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du/ dès chèque(s) à l'ordre de : **Charlène BEURET – Elevage de Chantime.**

\* Un chèque pour la Réservation non remboursable quelques soit l'offre choisie

\* Un chèque pour le solde de saillie encaissable au 01/10 Jument Pleine ou aux 48h du poulain. Seul un certificat vétérinaire de vacuité sera pris en compte.

La mise en place de la semence pour **FEYRWAK DES BERTAINES** est offert à l'**elevage de Chantime.**

Nous préconisons 3 paillettes / chaleur.

Le certificat de naissance n'est envoyé qu'après encaissement du solde.

Pour l'IAC, l'acheteur est propriétaire des paillettes. Toutes autres juments inséminés avec ce lot de paillettes devra remplir un contrat de saillie avec comme tarif le solde décrit décrit ce contrat (deux cent cinquante euros). Une carte de saillie sera transmise au Haras courant la saison.

Ce contrat doit être retourné en deux exemplaires à Charlène BEURET, lu & approuvé, signé et accompagné de ses règlements.

Le Vendeur

L'Acheteur